



*Conférence régionale
des élus de la Baie-James*

Le développement minéral en Jamésie : un incontournable pour l'avenir du Québec

Avis déposé dans le cadre de la
Consultation sur la stratégie minérale du Québec

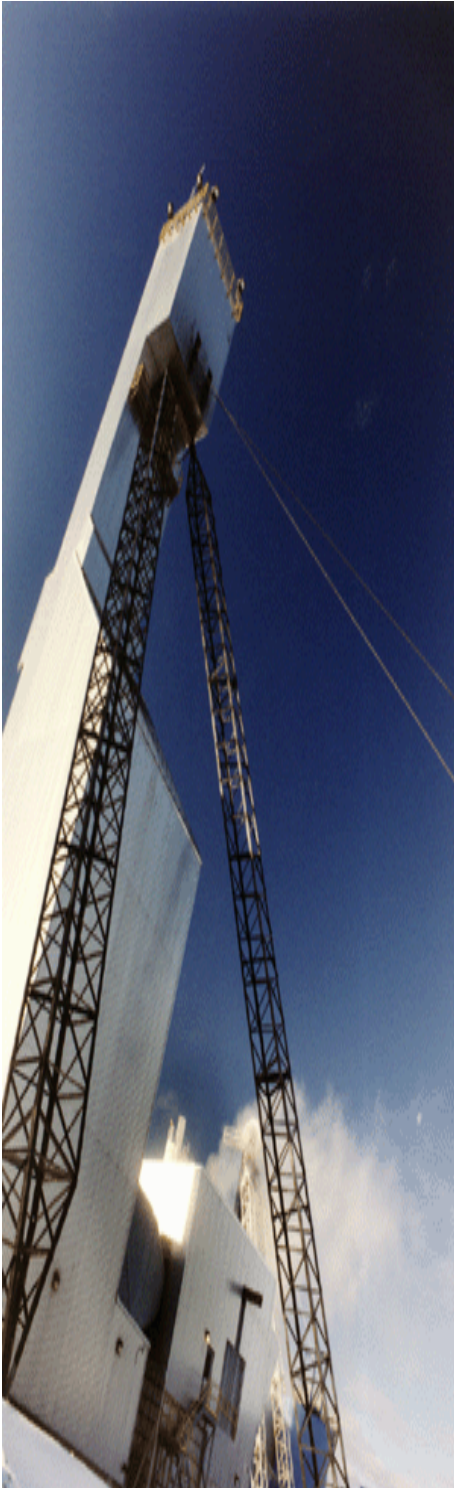


Octobre 2007

Table des matières

Résumé	3
Préambule	4
Présentation de l'organisme	4
Historique	5
Portrait régional	6
Découvrir de nouveaux gisements	8
· Évaluation du potentiel minéral dans les aires protégées	8
· Fonds de prospection minière	8
· Stratégie ciblant la diversification minérale	10
· Stimuler l'activité dans les camps traditionnels	11
· Forages profonds	12
· Acquisition de données géoscientifiques	12
Renforcer la compétitivité et maximiser les retombées	13
· Soutien au développement des ressources	13
· Accès aux ressources	13
· Favoriser les retombées de l'exploitation des ressources	15
· Soutenir le développement dans les régions favorables	15
· Soutenir les initiatives locales	16
Attirer et former la main-d'œuvre	16
· Formation de la main-d'œuvre	16
· Promouvoir les possibilités d'emploi	17
Associer les régions	17
· Programmation de Géologie Québec	17
· Favoriser l'offre de services régionale	17
· Un créneau d'excellence afin de se démarquer	18
Recommandations	18
Conclusion	21

Résumé



Après avoir connu un creux important quant aux investissements miniers, l'industrie minière québécoise vit maintenant une période d'effervescence sans précédent. En tête de lice depuis 2004, en ce qui a trait aux investissements miniers totaux, la région du Nord-du-Québec fait figure de proue quant au nombre de projets qui verront le jour d'ici 2015. Les mises en production consolideront les approvisionnements en métaux usuels et métaux précieux (or).

Toutefois, le développement minéral en Jamésie entrera fort probablement bientôt dans une nouvelle ère. Le sous-sol jamésien commence à révéler ses secrets. Il pourrait bientôt devenir le **grenier minéral** de la province, car en plus de regorger d'un fort potentiel pour les substances usuellement exploitées au Québec, la région du Nord-du-Québec dévoile maintenant sa richesse en minéraux jusqu'à maintenant inexploités au Québec. Ainsi, le diamant et l'uranium pourraient sous peu s'ajouter à la liste des substances extraites au Québec.

Le Nord-du-Québec étant doté d'un fort potentiel quant à la diversité des substances minérales répertoriées, il est essentiel qu'il soit reconnu comme étant le leader du développement de l'industrie minière québécoise. De surcroît, l'industrie minière jouit d'un accueil favorable au sein de la population locale. Il est donc primordial de soutenir et promouvoir le développement minéral de la Baie-James par la mise en œuvre d'une stratégie appropriée. Pour que cette stratégie soit efficace, elle devra favoriser la diversification des activités d'exploration et maximiser les bénéfices pour les communautés locales. À cette fin, des mesures adaptées aux diversités régionales doivent être mises en place afin de soutenir le développement de cette industrie, ce qui serait cohérent avec la démarche de régionalisation entreprise au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Préambule

Le Nord-du-Québec est reconnu comme étant la plus ressource des régions ressources. Les assises économiques de la région reposent donc principalement sur l'exploitation des ressources naturelles sises sur son territoire, tout particulièrement les ressources minières et forestières. Ce sont d'ailleurs ces industries qui ont été le préluce du développement des municipalités de la région. L'industrie minière est pour sa part au cœur du développement historique de plusieurs municipalités de la région et des générations de travailleurs ont participé à son essor.

La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) reconnaît l'importance prépondérante de l'industrie minérale au sein de la région. Dans un premier temps, la CRÉBJ souhaite que la Baie-James jouisse de la reconnaissance qui lui incombe en tant que leader du développement de l'industrie minière au Québec. À cet effet, diverses mesures vous seront proposées dans les pages suivantes. Ces recommandations sont le fruit d'une concertation régionale à laquelle ont collaboré les membres de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM).

Par ce mémoire, la CRÉBJ souhaite également favoriser un développement harmonieux de cette industrie sur le territoire de la Baie-James tout en maximisant les retombées économiques et sociales pour les résidants et les générations futures.

Faut-il rappeler que, par le fort potentiel de création de richesse, le développement minéral en Jamésie est maintenant un incontournable pour l'avenir du Québec?

Présentation de l'organisme

La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) est une instance de concertation et de planification composée à la base d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants de la société civile et du territoire non urbanisé qui a pour mission de promouvoir et soutenir le développement économique, social et culturel de la grande région du Nord-du-Québec par la concertation entre les divers leaders politiques, économiques et sociaux du territoire. La CRÉBJ est une personne morale instituée par la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., c. M-22.1)

Historique

Plusieurs dates importantes jalonnent l'histoire régionale du développement minier. Voici donc un très bref aperçu de quelques-uns de ces événements marquants.

1870

Le géologue James Richardson mentionne pour la première fois des richesses minérales aux environs de Chibougamau.

1910

La Commission minière de Chibougamau, née d'un intérêt croissant à l'endroit des richesses du sous-sol du territoire de Chibougamau, est instituée en 1910.

1903

Premières découvertes de cuivre et d'amiante dans le secteur de Chibougamau, par P. McKenzie. Il observe la présence de cuivre sur l'île du Portage et d'amiante sur l'île de l'Amiante, au lac Chibougamau. Dès 1905, la région est reconnue comme une région minière potentielle. En 1908, E. Dulieux signale la présence de minéralisation sur l'île Merrill.

1920-1950

L'exploitation minière s'effectue dans plusieurs régions. En plus de l'Abitibi, on trouve des gisements à Chibougamau.

1929

Le prospecteur Léo Springer découvre de riches gisements de cuivre, d'argent et d'or. La ville a été constituée en 1955, sous la Loi sur les mines. Opémiska Copper mines, principal employeur à l'époque, était responsable des services et de l'organisation municipale.

1955

En 1955, un important employeur local, la mine Campbell, a officiellement débuté ses activités.

1956

Des travaux de géophysique permettent de localiser d'importantes anomalies électromagnétiques dans la région de Matagami. En 1957, des forages de la compagnie Mattagami Syndicate permettent d'intercepter la minéralisation, qui devient le gisement du lac Mattagami.

1970-1980

La région des monts Otish est reconnue pour son potentiel uranifère notamment par les travaux d'exploration réalisés par Uranerz Mining et Cogema à la fin des années 70, début 80.

2000-2002

Découverte de diamants à l'est de la Baie d'Ungava et près des monts Otish. Deux kimberlites diamantifères (Renard 1 et 2) sont découvertes sur la propriété Foxtrot en 2002.

2001

Les travaux de reconnaissance de Mines d'Or Virginia inc. dans le secteur du lac Ell amènent à une réévaluation des indications recueillies en 1964 par Exploration Noranda. Le projet Éléonore est né.

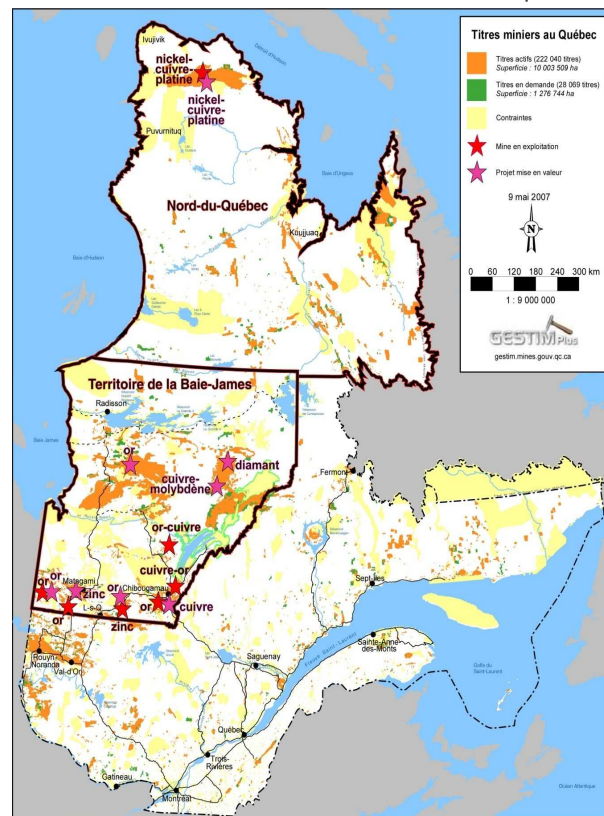
Portrait régional

La Jamésie, partie sud de la région administrative Nord-du-Québec, aussi appelée territoire de la Baie-James, est habitée par des Cris et par des Québécois que l'on appelle les « Jamésiens ». La Jamésie a une superficie de 350 000 km², divisée en trois catégories de terres, établies par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975.

Avec ces 40 637 habitants en 2006, le poids démographique de la région Nord-du-Québec représente 0,5 % de la population totale du Québec. Pour la Jamésie (territoire de la Municipalité de Baie-James ainsi que les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami), la population est passée de 16 980 en 2004 à 16 446 en 2007, soit une décroissance de 3,1.

Le Nord-du-Québec est la plus jeune et la plus « ressource » des régions ressources de la province. En 2005, les emplois du secteur primaire représentaient 9,8 % des emplois totaux dans la région Nord-du-Québec comparativement à 7,4 % pour les régions ressources et à 2,7 % pour l'ensemble du Québec. L'industrie forestière, l'industrie minière et l'exploitation des ressources hydroélectriques constituent la base de l'économie régionale. Cette structure économique mono industrielle compromet la prospérité économique de la région qui est particulièrement sensible aux cycles économiques et aux difficultés des industries d'exploitation des matières premières. Prenons par exemple, l'actuelle crise de l'industrie forestière où nous évaluons les pertes d'emplois en région à près de 1 000 depuis l'imposition du projet de loi 71 sur l'approvisionnement en matière ligneuse. L'industrie minière est actuellement en relance après une période difficile. Ces crises affectent grandement les communautés jamésiennes, au point d'en menacer leur survie. La région a même perdu une communauté en 1998 lors de la crise de l'industrie minière.

Pour ce qui est de l'industrie minière, elle est implantée de part et d'autre de la Jamésie alors que cinq sites sont actuellement en opération et un autre est à l'étape du développement avancé. D'autres projets sont présentement à l'étape de l'étude de faisabilité ce qui laisse présager, à moyen terme, une entrée en production. Les activités d'exploration atteignent pour leur



part un niveau sans précédent. En juin 2007, on répertoriait un total de 183 305 titres miniers actifs (claims) dans la région Nord-du-Québec, ce qui représente 72 % des 253 536 titres miniers du Québec. Quant aux baux d'exploitation, on en recense actuellement 350 dans la région. Les sommes versées annuellement pour l'acquisition de titres miniers sur le territoire nord québécois sont estimées à plus de 4,5 M\$. Ces quelques données démontrent l'importance de l'industrie minière dans le Nord-du-Québec. Divers indicateurs économiques illustrent également cette situation. Le tableau 1 présente les dépenses d'exploration et de mise en valeur enregistrées dans les cinq dernières années. La position de tête du Nord-du-Québec est clairement illustrée alors que plus de 40 % des dépenses faites sur le territoire québécois ont été effectuées pour des travaux réalisés dans le Nord-du-Québec.

Tableau 1. **Investissements miniers**

	2003	2004	2005	2006 (Données réelles provisionnelles)	2007 (Intention)
Dépenses d'exploration et mise en valeur sur et hors d'un site minier au Québec	134 M\$	227,2 M\$	205 M\$	261 M\$	293 M\$
Dépenses d'exploration et mise en valeur sur et hors d'un site minier Nord-du-Québec	80,3 M\$	93,0 M\$	124,2 M\$	143,4 M\$	165 M\$
Investissement minier total au Québec	742,9 M\$	847,3 M\$	986 M\$	1,08 milliard \$	
Investissement minier total – Nord-du-Québec	238,2 M\$	330,5 M\$	364,8 M\$	442,8 M\$	
Pourcentage de la région Nord-du-Québec vs l'investissement minier total au Québec	32,07 %	39 %	37 %	41 %	
Classement du Nord-du-Québec vs le Québec	N° 2	N° 1	N° 1	N° 1	

(1) Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Quant au potentiel minéral, il est très varié alors qu'on répertorie une grande diversité de minéraux. On trouve ainsi de l'or, du cuivre, du zinc, des diamants, de l'uranium, du molybdène, du magnésium, du chrome et du fer. La mise en valeur de projets variés serait extrêmement intéressante en raison de la diversité des minéraux présents. Cette caractéristique est particulièrement avantageuse puisque non soumise aux mêmes mouvements de marchés d'où une plus grande stabilité de l'économie locale. Quant au développement de nouveaux marchés, l'emphase est actuellement mise sur l'exploitation du diamant et de l'uranium.

Découvrir de nouveaux gisements

Évaluation du potentiel minéral dans les aires protégées

Depuis quelques années, diverses mesures de protection du territoire ont été mises en place afin de répondre à divers engagements relatifs au développement durable. Que ce soit les projets de parc, les divers statuts d'aires protégées ou les modalités d'application de la *Paix des braves*, chacune de ces stratégies de protection a un impact territorial et économique qu'il est indispensable d'évaluer précisément.

Au cours des dernières années, dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, plusieurs parcelles du territoire québécois ont été soumises à une interdiction perpétuelle d'exploration minière sans s'être, au préalable, assuré de manière irréfutable du potentiel minéral. Cette situation s'est produite dans le périmètre du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish alors que des portions de territoire ont été soustraites au jalonnement sans qu'une évaluation consciencieuse du potentiel minéral n'ait été réalisée. Cette façon de faire est contraire aux principes fondateurs du développement durable alors que les dimensions économiques et sociales ont été considérées, du point de vue des Jamésiens, de manière superficielle. Ainsi avant d'interdire perpétuellement un secteur à l'exploration minière, il y aurait lieu de pousser davantage les recherches en procédant à une analyse exhaustive des données disponibles, car pour faire des découvertes, les territoires doivent demeurer accessibles à l'exploration.

Lorsque trop peu de données de qualité sont disponibles, un programme d'acquisition de données géoscientifiques devrait être intégré au processus d'évaluation. Il s'avère essentiel de réaliser une telle démarche préalablement au retrait au jalonnement. La pérennité de cette industrie et l'avenir socio-économique des générations futures dépendent d'une telle vision de développement.

Fonds de prospection minière

La découverte de nouveaux gisements découle de la découverte de nouveaux indices. Ceux-ci sont majoritairement issus des travaux des nombreux prospecteurs qui sillonnent le territoire dans l'espoir d'identifier ce qui pourrait éventuellement devenir la prochaine mine. À une époque, ce travail fut soutenu financièrement. Malheureusement, en 2003, le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs mettait un terme au financement du programme de Fonds de prospection minière Jamésien. Depuis, la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) a réitéré à maintes reprises la

nécessité de reconduire ce programme qui est d'une importance stratégique pour le développement minier du Nord-du-Québec.

L'industrie minière est reconnue pour ses cycles économiques qui ont une importance significative sur les communautés dont l'économie est dépendante. De plus, la moins grande longévité des projets demande un renouvellement constant des découvertes; d'où l'importance de maintenir un niveau élevé d'activités de prospection et d'exploration minière. Ce programme d'aide aux prospecteurs offrait donc un support tant financier que technique extrêmement important pour les travaux de base de prospection.

Au cours des dernières années, plusieurs ont fait l'éloge de la fiscalité minière québécoise. Cette fiscalité est effectivement fort intéressante pour les entreprises vouées à l'exploration. Elle n'est toutefois pas adaptée aux besoins des prospecteurs. Depuis l'abandon, en 2002, des avantages qui leur étaient consentis, les prospecteurs se retrouvent dans une situation précaire ne leur permettant pas de poursuivre leurs activités. Plusieurs se trouvent donc dans l'obligation d'abandonner leurs travaux. Cette situation est inconcevable alors que les régions ressources peinent à développer leur économie et que ce programme permettait l'émergence d'indices prometteurs pour l'industrie minière régionale.

L'abolition de ce programme est encore plus incompréhensible lorsqu'on sait qu'il existe toujours auprès des communautés criée et inuite. Faut-il également ajouter qu'un nombre limité de projets ont été subventionnés via ces programmes alors que pour 2003, le Fonds de prospection minière jamésien avait reçu 57 demandes de projets totalisant 600 000 \$? Les jamésiens ont une culture bien établie pour les activités de prospection et les politiques en vigueur ne devraient normalement pas être au détriment d'un groupe d'individus dont le travail peut résulter en des retombées bénéfiques pour la collectivité.

Les jamésiens souhaitent participer pleinement à la mise en valeur du potentiel minier nordique et donner un nouvel élan au développement économique de la Baie-James, une région qui nous offre un potentiel minier formidable, un potentiel que nous commençons tout juste à découvrir. Tout comme pour les communautés autochtones, la création d'un fonds d'aide aux prospecteurs autonomes favoriserait la création de nouvelles entreprises, issues et représentatives du milieu.

Il s'avère donc essentiel qu'un tel programme soit accessible aux jamésiens : programme dont les modalités devraient être adaptées aux réalités de l'industrie minière du Nord-du-Québec, soit par exemple, les nouvelles substances, les distances importantes ainsi que les nouvelles techniques.

Stratégie ciblant la diversification minérale

Le secteur minier vit actuellement une période d'effervescence incroyable. Ceci n'a pas toujours été le cas, et ce, entre autres en raison des cycles économiques liés à cette industrie et de la structure de celle-ci au Québec. En effet, l'industrie minière québécoise a fondé ses assises principalement sur l'exploitation des métaux usuels et précieux pour lesquels elle détient une très forte expertise. Toutefois, cette faible diversité accentue les impacts économiques des cycles auxquels est soumis le marché. Une plus grande diversité quant à la nature des substances exploitées aurait un effet stabilisateur fort bénéfique pour les communautés alors que les contrecoups des marchés auraient un effet bien moindre. Les travaux et découvertes pour de nouvelles substances (diamant, uranium) pourraient donc modifier cette situation. En effet, plusieurs minéraux industriels font actuellement l'objet de travaux d'envergure dans certaines portions du territoire jamésien et l'apport de ces nouveaux produits amoindrirait les effets de fluctuation des différents marchés.

Le Québec est actuellement un pôle d'exploration majeur du diamant au Canada. L'importance de son potentiel se confirme à la fois par la découverte d'indices prometteurs et par l'ampleur des investissements pour l'exploration. Aussi on anticipe qu'en 2010, la première exploitation de diamants (projet Foxtrot-Stornoway diamonds) pourrait voir le jour dans le secteur des monts Otish. Déjà, la découverte de ce projet a généré une activité sans précédent en termes d'acquisition de titres d'exploration minière ainsi qu'en travaux d'exploration. L'entrée en production d'un tel projet aurait assurément un impact majeur sur le développement d'une industrie diamantifère au Québec. L'uranium est tout aussi prometteur alors que l'intérêt de la communauté minière connaît une montée fulgurante, le tout coïncidant avec une croissance constante de sa demande.

Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune prépare actuellement une stratégie minérale alors que les minéraux exploités massivement au Québec sont soumis à des marchés de nature similaire. Par contre, les nouveaux créneaux fluctueront selon des cours forts différents pour lesquels une attention particulière devrait être dévolue. En effet, les minéraux industriels évoluent dans des marchés où plusieurs projets d'exploitation ont par le passé échoués en raison d'une stratégie de marché très différente de celui des métaux usuels et c'est pourquoi une stratégie de développement particulière doit être envisagée.

Prenons par exemple le projet de vanadium que la compagnie Mckenzie Bay Resources Ltd comptait exploiter à proximité de la ville de Chibougamau. L'approvisionnement en vanadium comblant la demande du marché, la compagnie a dû réorienter sa stratégie de développement et reporter à une date indéterminée la construction de son usine-pilote d'électrolyte.

Afin de s'assurer que l'exploitation des nouveaux minéraux soit synonyme de succès, une stratégie axée vers ces substances devrait être élaborée. Cette stratégie devrait proposer des mesures favorisant la diversification du développement minéral, car en accroissant l'offre de minéraux exploités, l'économie de ce secteur d'activité pourrait assurer une plus grande stabilité lors des fluctuations des marchés. Les mesures devraient également permettre un soutien quant au développement de marché et de produits novateurs.

Stimuler l'activité dans les camps traditionnels

Alors que l'industrie forestière connaît une période de difficultés sans précédent, l'activité économique des municipalités du Nord-du-Québec repose principalement sur l'exploitation des ressources minérales. En effet, une grande proportion de la population jamésienne réside dans des centres urbanisés situés à proximité de camps miniers traditionnels sur lesquels repose souvent l'économie locale. Par surcroît, les droits miniers d'explorations de plusieurs de ces secteurs sont détenus en grande partie par un seul ou un petit nombre de compagnies minières ce qui a un effet pervers pour l'économie locale alors que les compagnies détentrices de ces droits d'exploration ont la possibilité, par les règles minières actuelles au Québec, de préserver ces droits ou crédits sur des périodes très importantes sans effectuer de travaux d'exploration. Cette situation a peu d'impact lorsque l'activité est florissante. Le manque d'investissement continu sur ces propriétés minières stratégiques a toutefois des effets néfastes lorsque l'économie ralentit. La vitalité économique de ces villes et villages est alors compromise. Il est recommandé de modifier la loi des mines afin de favoriser l'activité minière de façon continue, surtout à proximité des centres urbanisés.

Des modifications devraient être apportées à la loi sur les mines dans la gestion des titres d'exploration minière. Les données recueillies par une entreprise lors de travaux devraient être rendues accessibles de façon à ce qu'elles deviennent publiques, après une période prédéterminée d'inactivité sur le claim en question.

La politique devrait également inclure des éléments exigeant le dépôt des résultats de travaux d'acquisition de connaissance réalisés par une entreprise. Une telle mesure augmenterait le niveau d'activité d'exploration et pourrait, à terme, augmenter le nombre de mises en exploitation.

Forages profonds

Le renouvellement des ressources dans les camps traditionnels est important pour le maintien d'une économie active dans les centres urbanisés. Diverses mesures doivent être élaborées afin de soutenir et favoriser la pérennité de ces milieux. Le développement des gisements en profondeur représente donc une avenue intéressante. Les travaux relatifs à un tel développement représentent toutefois des coûts supplémentaires pour les entreprises d'exploration et c'est pourquoi un soutien est nécessaire afin de favoriser des travaux de cette nature.

Historiquement, le « *Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec* » était doté d'un volet « Assistance financière aux entreprises pour des travaux de forages profonds (volet D1) ». Malheureusement, ce programme n'existe plus. Des mesures axées spécifiquement sur cet aspect doivent donc être mises en place puisqu'en plus de générer des bénéfices intéressants pour les entreprises, elles pourraient assurer la pérennité des municipalités.

Acquisition de données géoscientifiques

La communauté minière reconnaît de plus en plus le potentiel minéral du territoire de la Baie-James. Pour que son plein potentiel soit identifié, il est primordial que Géologie Québec accroisse le niveau d'acquisition de données géologiques. La planification de ces travaux devant être faite en collaboration avec les structures régionales existantes telles que la Table jamésienne de concertation minière et la Commission sur les ressources naturelles et le territoire du Nord-du-Québec.

Des programmes plus agressifs d'acquisition de connaissances devraient donc être mis en place afin d'ouvrir de nouveaux territoires à l'exploration minière. Ces travaux doivent également cibler la recherche de nouvelles substances.

La programmation d'acquisition de données géologiques de Géologie Québec doit donc être élaborée avec une vision élargie du développement minier et doit offrir des outils permettant de positionner le Québec en tant que leader mondial du domaine minier.

Renforcer la compétitivité et maximiser les retombées

Soutien au développement des ressources

L'industrie minière est, depuis plusieurs décennies, importante pour l'économie du Québec. Toutefois, les ressources minérales sont non renouvelables ce qui rend capital de s'assurer que des découvertes assurent leur renouvellement. Pour ce faire, il est primordial qu'un niveau suffisant de travaux d'exploration soit réalisé en permanence dans les différents camps miniers.

Un programme visant à assurer le renouvellement des ressources dans les camps miniers pourrait être élaboré et financé à partir des montants versés par les exploitants miniers pour le loyer annuel du bail minier et les redevances sur les substances extraites. Une estimation rapide permet d'évaluer à plus de 6 M\$ par année les revenus perçus pour l'émission de titres d'exploration minière ; sommes qui sont versées directement dans le Fonds consolidé du revenu du Québec. Une proportion de ces sommes pourrait être réinvestie dans la recherche de nouvelles ressources. Conditionnellement à ce que l'exploitant poursuive des travaux visant le renouvellement des ressources, le programme pourrait offrir un crédit. Ce programme permettrait d'assurer un niveau d'investissement dans les camps miniers nonobstant les fluctuations du marché.

Ce partage des redevances assurerait aux régions hôtes un juste retour sur l'exploitation des ressources.

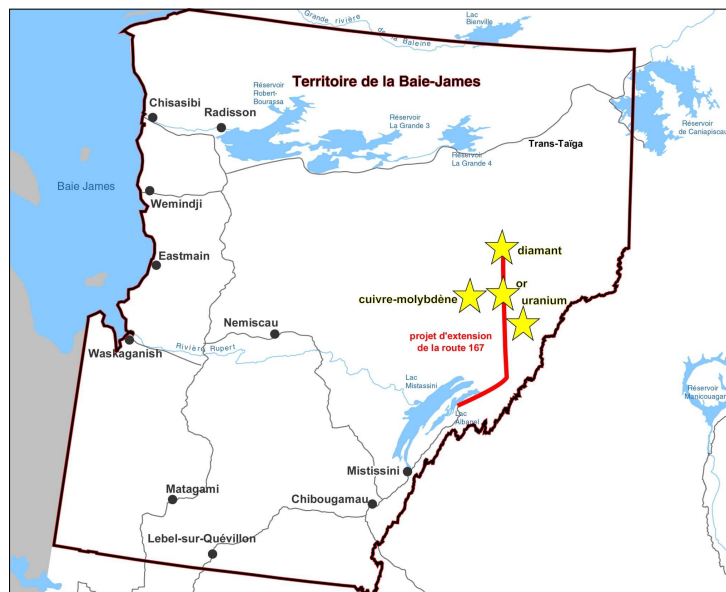
Accès aux ressources

Les récentes découvertes (Éléonore, Foxtrot) ont mis à l'avant-plan le fort potentiel du Nord-du-Québec. Cette région regorgeant de nombreuses ressources et d'un très vaste territoire inexploré, plusieurs s'activent actuellement à la réalisation de travaux d'exploration. L'immensité du territoire et les fortes distances avec les centres urbanisés soulèvent maintenant la question d'accès aux ressources. En effet, bien que le potentiel minéral soit fort prometteur, l'absence de lien routier représente un frein à la mise en valeur des gîtes découverts. La question d'accès au territoire doit par conséquent faire l'objet d'une analyse rigoureuse puisque cet élément est capital pour le développement d'un projet d'envergure dans un secteur isolé. Lors de l'évaluation économique d'un projet de développement minier, l'impact de cette variable pourra se répercuter de deux manières distinctes : soit que le gisement ne sera pas mis en valeur en raison des coûts exorbitants liés à la construction d'un accès routier, soit les opérations se feront selon un mode *fly-in fly-out* ce qui n'engendrera par conséquent que très peu de création d'emplois pour la région hôte. Pour que le développement d'une région se réalise, encore

faut-il qu'elle soit la première à bénéficier des retombées économiques des projets développés sur son territoire.

Le bassin des monts Otish est un bon exemple d'un secteur où la construction d'un axe routier aurait un impact positif sur l'activité minière en facilitant l'accès aux diverses propriétés actuellement en phase d'exploration. Les entreprises actives dans ce secteur profiteraient alors d'avantages non négligeables en ce qui a trait à la logistique et aux coûts de mobilisation, ce qui procurerait des retombées financières considérables aux communautés avoisinantes. La présence d'un axe routier permanent aura un impact positif puisqu'elle favorisera l'exploitation de gisements dont la potentialité économique ne pourrait supporter le coût d'une telle infrastructure pouvant atteindre 100 M\$.

Les retombées positives pouvant découler de projets favorisant l'accès au territoire l'a démontré par le passé. Il suffit de se remémorer l'impact majeur qu'a eu la construction de la route du Nord pour l'exploitation de la mine Troilus (Inmet Mining). L'effet inverse est tout aussi vrai alors qu'un gîte de magnésite a fait l'objet d'une analyse sérieuse, il y a plusieurs années.



Dans l'évaluation économique du projet, les coûts relatifs à l'accès au site avaient été jugés suffisamment significatifs pour ne pas aller de l'avant avec le projet.

La fiscalité minière offre une gamme d'avantages forts avantageux pour les entreprises oeuvrant sur le territoire québécois. Toutefois, aucun soutien n'est disponible quant à la construction d'accès routier alors qu'il peut s'avérer nécessaire de construire une route de quelques centaines de kilomètres. Cette situation pourrait amener les entreprises à opter pour un mode de transport aérien, ce qui n'offre alors aucun bénéfice aux municipalités. Bien que présentée dans une optique favorisant le développement du secteur minier, une telle route d'accès permet également la croissance de divers autres secteurs d'activité, dont l'industrie touristique, la récréation et les activités fauniques. Afin de répondre de manière cohérente à l'ensemble de ces besoins, le développement de ces accès doit être fait de manière coordonnée en ayant comme objectif de favoriser les retombées économiques aux communautés avoisinantes. Un consensus devant être recherché dans tout développement de cette nature. Le projet de la route d'accès aux monts Otish est d'ailleurs un excellent exemple de mobilisation alors qu'un groupe d'intervenants provenant



de différents horizons socioéconomiques travaille pour la construction d'un tel accès.

Le gouvernement du Québec étant, via la perception de taxes et impôts, un des bénéficiaires de la mise en valeur de ces gisements, devrait élaborer une politique d'accès aux ressources permettant le soutien au développement de projets miniers en milieux isolés.

Favoriser les retombées de l'exploitation des ressources

Dans le Nord-du-Québec, l'industrie minière bénéficie d'un accueil favorable et peut également compter sur une main-d'œuvre qualifiée. Les municipalités sont, pour certaines, nées grâce à cette industrie et leur vie socioéconomique a pu se croître grâce à l'apport des entreprises minières et de leurs travailleurs.

Considérant la structure de développement de l'industrie minière au Québec, toute stratégie minérale doit avoir comme objectif de favoriser les retombées locales et régionales. Une telle stratégie est particulièrement importante dans un contexte où les nouveaux gisements seront situés à forte distance des secteurs municipalisés. Afin d'assurer la stabilité des milieux et le développement des régions, la stratégie doit inclure des mesures favorisant les retombées locales et l'embauche de travailleurs locaux. Le tout dans une perspective de maximisation des retombées socioéconomiques des activités d'exploration et d'exploitation minérale dans les régions minières.

Soutenir le développement dans les régions favorables

L'accueil que reçoit l'industrie minière varie d'un milieu à l'autre. Dans certaines régions du Québec, les entreprises peinent à mettre en valeur les gisements en raison d'une forte opposition de la part de la population. Cette situation est cependant très différente dans le Nord-du-Québec où les projets de mise en valeur sont perçus de façon très positive. De plus, les entreprises peuvent également compter sur un bassin de main-d'œuvre qualifiée.

Il devrait donc y avoir des mesures afin de privilégier et soutenir le développement de l'industrie dans les régions où elle est perçue favorablement. Ce développement devant se faire harmonieusement dans les milieux, selon les principes du développement durable.

Soutenir les initiatives locales

Des projets régionaux ou locaux peuvent avoir un impact important sur le développement de l'industrie ou des communautés. Un projet tel que celui mené par la CRÉBJ concernant la route d'accès aux monts Otish est un bel exemple de soutien aux projets locaux dans une vision de développement. De telles initiatives devraient donc être reconnues et soutenues par un ensemble de mesures gouvernementales. Une reconnaissance particulière devrait effectivement être accordée à tout projet où un consensus a été établi ayant comme objectif commun le développement social et économique des collectivités.

Attirer et former la main-d'œuvre

Formation de la main-d'œuvre

Bien que le Nord-du-Québec soit depuis 2004 en tête de liste quant aux investissements miniers au Québec, il n'existe à ce jour aucune offre permanente de formation en lien avec les emplois du secteur minier. L'essor fulgurant de cette industrie crée actuellement une pression extrêmement forte sur les institutions scolaires afin qu'elles forment en grand nombre une main-d'œuvre qualifiée. Selon une étude produite pour le compte du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie des mines, le nombre d'emplois dans les projets de développement miniers et les opérations minières doublera dans la région Nord-du-Québec durant la période 2005-2017. Ces besoins de main-d'œuvre hisseront la région en première place quant à la création de nouveaux emplois. D'ici 2015, 900 nouveaux emplois devraient être créés. L'industrie telle qu'on la connaît actuellement ne pourra répondre à la demande, d'où la nécessité de former un nombre important de travailleurs qualifiés.

Afin de répondre à cette demande et permettre aux résidents du Nord-du-Québec d'avoir accès à une gamme de programmes de formation, il serait important que les institutions d'enseignements régionales soient accréditées afin d'offrir des programmes d'enseignements en lien avec l'industrie minière.

De plus, afin de planifier adéquatement ces besoins en main-d'œuvre, il serait important de se doter d'outils qui permettraient des interventions gouvernementales plus stratégiques et mieux ciblées. Il est donc recommandé d'établir une veille stratégique de l'industrie minière québécoise avec un système continu de gestion de l'information.

Promouvoir les possibilités d'emploi

Selon une étude produite par la Table québécoise de concertation minière pour le Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans l'industrie des mines, dans les dix prochaines années, les futurs grands projets de développement miniers au Québec seront majoritairement situés dans la région Nord-du-Québec. L'actuelle main-d'œuvre régionale ne pourra répondre à ce besoin, ce qui nécessitera l'apport de nombreux nouveaux travailleurs provenant de l'extérieur de la région. Aussi, diverses clientèles, telles que les travailleurs forestiers et les jeunes étudiants, devraient être sollicités afin qu'ils suivent un curriculum de formation donnant accès aux emplois miniers.

Il serait avantageux d'établir une stratégie de communication valorisant à la fois les métiers et professions dans l'industrie minière et la qualité de vie dans les municipalités de la région Nord-du-Québec.

Associer les régions

Programmation de Géologie Québec

Depuis mai 2006, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a entrepris une démarche visant à réaliser une gestion plus intégrée et régionalisée de ses activités pour l'ensemble des ressources sous sa responsabilité. Son intention étant d'implanter un nouveau schéma de gouvernance. Pour qu'une telle volonté se concrétise, les activités régionales devront se refléter au sein des différents services offerts par le ministère dont Géologie Québec.

Il est essentiel que les acteurs régionaux du secteur minier soient consultés dans le cadre de l'élaboration de la programmation des travaux de Géologie Québec. Ainsi, les structures décisionnelles régionales en place, telles que la TJCM et la Commission sur les ressources naturelles et le territoire du Nord-du-Québec, devraient d'une part, être impliquées dans le processus d'élaboration de la programmation des travaux et d'autre part, participer à la réalisation de ces travaux lorsque l'expertise nécessaire est disponible.

Favoriser l'offre de services régionale

Grâce à l'expertise régionale en lien avec l'industrie minière, une gamme de services de plus en plus diversifiée est maintenant offerte. Les entreprises et organismes spécialisés sont donc aptes à réaliser divers mandats, dont ceux sous

la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Afin de soutenir le développement régional sur le territoire où se réalisent les travaux sous sa responsabilité, il est recommandé de prioriser la participation des entreprises et organismes de la région concernée lors des projets d'acquisition de connaissances, financés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Un créneau d'excellence afin de se démarquer

La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) du Nord-du-Québec a ciblé le créneau d'excellence « Consolidation et diversification de l'exploration et de l'exploitation minière en milieu nordique ». Deux filières de développement sont associées à ce créneau, soit l'utilisation des dépôts glaciaires comme outil d'exploration minière et l'optimisation du forage pour l'exploitation et l'exploration minière. L'existence de ce créneau a été un argument très important dans le financement du Centre d'étude appliqué du Quatenaire (CÉAQ) dans le Nord-du-Québec par l'agence de Développement économique Canada (DEC) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) en 2007. Ce positionnement devrait donc être considéré dans les diverses interventions gouvernementales.

Recommandations

Pour la mise en place d'une stratégie minérale efficace, la CRÉBJ recommande :

- ❖ Que l'importance du Nord-du-Québec en tant que leader de l'industrie minérale au Québec soit reconnue.
- ❖ L'intégration d'un programme d'acquisition de données géoscientifiques au processus d'évaluation des aires protégées lorsque les données disponibles sont insuffisantes ou ne répondent plus aux standards maintenant reconnus dans l'industrie.
- ❖ De mettre en place un fonds de prospection minière accessible aux jamésiens. Les modalités de ce programme devant être adaptées aux réalités de l'industrie minière du Nord-du-Québec, par exemple, les nouvelles substances, les distances importantes ainsi que les nouvelles techniques.

Recommandations (suite)

- ❖ De développer une stratégie efficace de développement minéral valorisant l'apport des nouveaux minéraux. Cette stratégie devrait proposer des mesures favorisant la diversification du développement minéral, car en accroissant l'offre de minéraux exploités, l'économie de ce secteur d'activité pourrait assurer une plus grande stabilité lors des fluctuations des marchés. Les mesures devraient également permettre un soutien quant au développement de marché et de produits novateurs.
- ❖ D'apporter des modifications à la loi sur les mines dans la gestion des titres d'exploration minière afin de contrer la dormance des claims. L'accessibilité aux données, recueillies par une entreprise lors de travaux, devrait être adressée de façon à ce qu'elles deviennent publiques après une période prédéterminée d'inactivité sur le claim en question.
- ❖ D'inclure à la politique des éléments exigeant le dépôt des résultats de travaux d'acquisition de connaissance réalisés par une entreprise.
- ❖ D'établir des programmes plus agressifs d'acquisition de connaissances. Les objectifs étant d'ouvrir de nouveaux territoires à l'exploration minérale et de cibler la recherche de nouvelles substances.
- ❖ D'associer les instances régionales dans l'élaboration de la programmation de Géologie Québec et les intégrer à la réalisation des travaux lorsque l'expertise régionale existe.
- ❖ L'élaboration d'un programme visant à assurer le renouvellement des ressources dans les camps miniers. Le financement pourrait être fait à partir des montants versés par les exploitants miniers pour le loyer annuel du bail minier et les redevances sur les substances extraites. Ce programme permettrait d'assurer un niveau d'investissement dans les camps miniers nonobstant les fluctuations du marché. Ce partage des redevances assurerait aux régions hôtes un juste retour sur l'exploitation des ressources.
- ❖ L'élaboration d'une politique d'accès aux ressources pour le développement de projets miniers en milieux isolés.
- ❖ D'inclure des mesures favorisant les retombées locales et l'embauche de travailleurs locaux afin d'assurer la stabilité des milieux et le développement des régions.
- ❖ De privilégier et soutenir le développement de l'industrie dans les régions où elle est perçue favorablement.

Recommandations (suite)

- ❖ De soutenir les initiatives de développement local, comme le projet de la route d'accès aux monts Otish, par un ensemble de mesures gouvernementales.
- ❖ D'accréditer les institutions d'enseignement régionales afin d'offrir des programmes d'enseignements en lien avec l'industrie minière. Ceci permettra de répondre à la demande en main-d'œuvre et permettra aux résidants du Nord-du-Québec d'avoir accès à une gamme de programmes de formation.
- ❖ De se doter d'outils qui permettront des interventions gouvernementales plus stratégiques et mieux ciblées afin de planifier adéquatement les besoins en main-d'œuvre. Une veille stratégique de l'industrie minière québécoise avec un système continu de gestion de l'information devrait donc être établie.
- ❖ D'établir une stratégie de communication valorisant à la fois les métiers et professions dans l'industrie minière et la qualité de vie dans les municipalités de la région Nord-du-Québec.
- ❖ De prioriser la participation des entreprises et organismes de la région lors des projets d'acquisition de connaissances financés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- ❖ De considérer le créneau ACCORD dans les diverses interventions gouvernementales.

Conclusion

L'industrie minière est au cœur de l'activité économique du Nord-du-Québec et les développements futurs indiquent que la région deviendra bientôt le leader quant au nombre de nouvelles exploitations, d'emplois créés et à la diversité des substances extraites. Le MRNF doit donc reconnaître le territoire du Nord-du-Québec à sa juste valeur et lui accorder les moyens nécessaires à la mise en valeur du potentiel régional.

L'avenir de l'industrie minérale québécoise passe également par la reconnaissance du sous-sol nord québécois comme faisant partie à part entière, et sans aucune distinction d'ordre territorial, du sous-sol québécois. À cet effet, la gestion territoriale doit se faire en respect des lois et règlements en vigueur sans préjudice aux diverses communautés partageant le territoire.